

PRU de Planoise - Pôle culturel et d'animation - Convention de passage de canalisation électrique souterraine avec EDF

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 17 janvier 2005, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à lancer les travaux de dévoiement de l'ensemble des réseaux desservant les bâtiments situés 13 avenue de l'Île de France dans le cadre de la construction du Pôle culturel et d'animation.

Le nouvel équipement imposait une réorganisation du réseau de chaleur et la modification des autres réseaux pour desservir un local technique regroupant les installations techniques.

La canalisation électrique desservant le nouveau complexe traverse l'esplanade (parcelle communale Section EO, n° 179.231) et doit faire l'objet d'une convention de passage entre la Ville de Besançon d'une part et EDF d'autre part.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention à intervenir avec EDF.

«M. LE MAIRE : Le pôle culturel et d'animation sera inauguré à la rentrée vous le savez».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.